

La Lettre d'Arvert

n°71

HIVER
2019

Joyeuses Fêtes



ABORD TAXI

TAXI



TRANSPORT DE MALADES ASSIS 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations
Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse

véhicules standing
GARES- AEROPORT
de 1 à 9 places

www.abord-taxi.fr
abordtaxi@orange.fr

SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z

ETAULES - ARVERT - ROYAN - 06 07 52 73 40

SUPER U Arvert

107 avenue de l'étrade
05 46 36 46 57

www.superu-arvert.com SuperUARvert

U DRIVE
U location
U traiteur

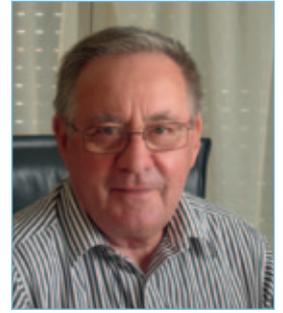
Coop Atlantique

*Le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent de
Joyeuses Fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs Meilleurs Vœux 2020*





MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

2019 qui s'achève a véritablement été une année pleine au cours de laquelle l'équipe municipale s'est fortement mobilisée pour :

- poursuivre la maintenance et l'amélioration de l'existant immobilier et mobilier, ainsi que des services,
- faire avancer les dossiers nouveaux,
- préparer l'avenir de notre commune et de son intercommunalité,
- initier et participer à la mise en place d'actions innovantes dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la culture, de l'environnement, du social, de la jeunesse,...

Ces actions sont le lot quotidien des maires et suffisent à alimenter le travail des élus et des employés de la collectivité, actions auxquelles il faut ajouter celles qui dépendent de la CARA, du SIVOM jeunesse, des organismes départementaux, sans négliger l'animation et la sécurité des personnes et des biens, qui sont toutes de grosses consommatrices de temps et d'énergie.

Vous retrouverez, comme chaque trimestre, le compte rendu succinct de ces décisions municipales dans les colonnes de nos bulletins municipaux ainsi que sur le site internet de la commune où figurent les comptes rendus des conseils municipaux. Cependant, je reprendrai ci-dessous les éléments les plus importants.

Après de multiples démarches (et plus de 14 ans d'espoirs « contrariés »), la rénovation de l'ex-RD 14 (qui traverse Arvert) pilotée par le Conseil Départemental voit enfin le jour. Elle se fera en 2 étapes :

- de janvier à juin 2020 : des feux tricolores à la rue de la Beaune,
- puis de septembre 2020 à mai 2021 : des feux tricolores à la rue du Littoral

Elle permettra de rétrécir la largeur des voies au profit de la mise en place d'espaces cyclistes et piétons. Ces importants travaux affecteront la circulation ainsi que la desserte des commerces malgré les dispositions qui seront prises.

Dans le même temps, la conduite d'eau potable entre la rue de la Beaune et le Petit pont sera renouvelée en passant par les chemins communaux et la voie de désenclavement qui longe la rocade. Elle remplacera la conduite qui passe sous la RD 14 tout le long de l'Avenue de l'Etrade et alimente le château d'eau de La Tremblade.

Les aménagements des rues du 14 juillet, de la Maline et de Savigny se poursuivent malgré les aléas climatiques. L'entretien de la voirie reste

toujours un souci important surtout dans le contexte des travaux inhérents à la mise en place complète de la fibre optique (prévue pour 2021) et de la circulation qui s'accroît d'année en année.

Le chantier concernant l'aménagement du Pôle Santé et du Centre Commercial requiert toujours beaucoup de travail et de ténacité de la part de tous les acteurs. Le « pôle santé » (médecins, pharmacien, dentiste, kinés, infirmiers, orthoptiste, audio-prothésiste) sera renforcé par l'arrivée en janvier 2020 de 2 jeunes praticiens : le Docteur LOEL et la sage-femme Mme GUILLON. L'engagement des professionnels a été déterminant aux côtés du dynamisme de la Municipalité.

L'équipe municipale a choisi de renforcer l'action commerciale autour de la halle du marché par :

- la fermeture de la halle pour en améliorer le confort,
- la création d'un petit hôtel d'entreprises composé de 6 espaces locatifs pouvant accueillir des activités économiques à l'année ainsi que sous forme de magasins éphémères et d'espaces de tiers-lieux ou coworking

Tout en poursuivant l'aménagement des bâtiments communaux (parquet salle des fêtes, chauffage de l'école élémentaire), le Conseil Municipal a décidé de regrouper toutes les installations scolaires. En 2021, 4 nouvelles salles de classe et une garderie seront construites près des bâtiments rues des Pierrières et des Ecoles. Alors, les anciennes classes rue des Tilleuls (après aménagement) pourront accueillir une bibliothèque-médiathèque.

Tous ces aménagements ou réalisations n'ont pu ou ne peuvent se faire qu'à 2 conditions :

- une gestion rigoureuse, saine et engagée des finances communales,
- un Conseil Municipal qui a toujours travaillé de façon consensuelle et non partisane, dans l'intérêt de la commune.

Je remercie tous mes collègues qui m'ont accompagné au cours de ces 20 dernières années pour permettre de poursuivre le travail entrepris par mes prédécesseurs afin de développer notre commune au profit de ses habitants.

A toutes et tous, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2020.

Le Maire, Michel PRIOUZEAU

 Le Mot du Maire p.03

 Infos Municipales p.04

 Travaux p.11

 Jeunesse p.13

 Bienvenue à... p.15

 Infos CARA p.15

 Vie associative p.17

 Animations p.20

 Numéros Utiles p.22

 Etat Civil p.23

 Jeux p.23

Directeur de la publication :

Michel PRIOUZEAU,
M. le Maire d'Arvert

Rédaction : Commission

communication : Eric BAHUON,
Marie-Christine PERAUDEAU,
Bernard LAMBERT, Agnès
CHARLES, Christel COLLET,
Anita CHAMBOULAN,
Suzy LAMY-JACQUES,
Daniel TROTIN

Réalisation & Impression :

Imprimerie Atlantique Offset

La municipalité remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce
numéro de la Lettre d'Arvert.



10-31-1685

Infos Municipales



CONSEILS MUNICIPAUX : EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

L'intégralité des décisions est consultable sur notre site internet : www.arvert.fr

> CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2019

DE 076-21019-2-2-8 – AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT FORMULEE PAR LA CARA AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES SUR LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION D'UNE DECHETERIE

Ouverte depuis bientôt 20 ans, la déchèterie artisanale de ST SULPICE DE ROYAN ne suffit plus aujourd'hui à absorber la production de déchets provenant des activités professionnelles et des services techniques des communes de la CARA. Avec la construction du parc d'activités des Justices, la CARA a saisi l'occasion de réserver une parcelle de 18 000 m² pour construire une seconde déchèterie artisanale. Dans le même temps, la déchèterie pour particuliers à LA TREMBLADE, ouverte en 1994, est saturée et ne permet plus d'assurer l'accueil de tous les flux de déchets dans de bonnes conditions. Compte-tenu de ces constats, la déchèterie prévue sur la Commune d'ARVERT sera mixte : artisanale et particuliers. La nouvelle déchèterie permettra de desservir 12 000 habitants (hors résidences secondaires) avec 62 000 passages par an de particuliers (fréquentation actuelle de LA TREMBLADE) et une estimation de 8 à 10 000 passages par an de professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par l'Agglomération Royan Atlantique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur la Commune d'ARVERT pour l'installation de la déchèterie artisanale et particuliers.

DE078-2019-7-3-4 – IMMOBILIEREATLANTICAMENAGEMENT : ACCORD GARANTIE D'EMPRUNTS

La société IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT envisage de construire 35 logements locatifs rue de la Blague du Monde et d'acquérir en VEFA 28 logements locatifs rue du Bois Vollet. Ces opérations nécessitent l'obtention de prêts auprès des banques. De ce fait, cette société doit justifier d'une garantie d'emprunt auprès d'une ou plusieurs collectivités. Les membres du Conseil Municipal par une voix contre et 17 voix pour DECIDENT de fixer le montant de la garantie que la Commune à 5 % soit la somme de 390 000 €.

DE 079-2019-3-6-3 – CONVENTION OCCUPATION STADE MUNICIPAL POUR IMPLANTATION ANTENNE 4G FREE MOBILE

L'entreprise FREE MOBILE est titulaire d'une autorisation

- d'établir et d'exploiter un réseau radio électrique de troisième génération délivrée le 12 janvier 2010
- d'établir et d'exploiter un réseau radio électrique mobile ouvert au public délivrée le 11 octobre 2011
- d'utiliser les fréquences dans la bande de 700 MHz délivrée le 8 décembre 2015

Dans ce cadre, conformément à ces autorisations, Free Mobile est soumis à des obligations de couverture de population fixée par l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes). C'est dans ce cadre que Free Mobile souhaite installer sur la commune d'ARVERT une antenne de téléphonie mobile. Les caractéristiques de cette dernière ont fait l'objet d'un dossier d'information qui est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVENT l'implantation d'une antenne sur l'emprise du stade de football, FIXENT le montant du loyer annuel net à 5000 € révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE et la durée de la convention (généralement 12 ans), APPROUVENT les termes de la convention et AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

DE 080-2019-3-5-9 AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE : PV DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES POUR EXERCICE COMPETENCE ECONOMIE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVENT le procès-verbal de mise à disposition et les annexes relatif à la ZAE Les Justices située sur la Commune d'ARVERT et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le présent procès-verbal et tous documents se rapportant à la présente décision

DE 081-2019-3-3-1 ACQUISITION DE TERRAIN

La Commune peut se rendre acquéreur sur ce secteur, d'un terrain appartenant aux consorts GARCIA, cadastré G 1124 au prix de 11 990 € (545 m²). Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, EMETTENT un avis favorable sur l'acquisition du terrain.

DE 082-2019-1-1-19 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX SCOLAIRES

Une consultation a été menée pour le choix du cabinet d'architecture pour la construction de locaux scolaires.

Après étude des offres, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, RETIENNENT la proposition du cabinet AACGR (Architectes Associés CHATELIER GARRY ROMER dont le siège social est à SAINTES) pour un montant de 53 400 € HT et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

DE 084-2019-7-5-3 CONVENTION CCAS LA TREMBLADE

La convention cadre avec le CCAS de LA TREMBLADE fixe les conditions financières de la participation communale à l'activité du service d'aides à domicile. Le montant global de la subvention pour les six communes du Canton a été fixée à 30000 € pour l'année 2019 (participation égale à celle de l'année 2018). La participation de la Commune d'ARVERT est

fixée 6 330,96 € pour 6 999,32 heures-services sur la Commune ce qui représente une participation de 21,10 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, APPROUVENT les termes de la convention, APPROUVENT le montant de la participation 2019 fixée à 6330,96 €.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

087-2019-1-1-24 AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION DE TRAVAUX SYNDICAT DE VOIRIE : projet rues du 14 Juillet, de la Maline et de la Cité Savigny

La commission travaux a retenu la programmation des travaux rues du 14 Juillet, de la Maline et de la Cité Savigny pour le budget 2019. Les travaux projetés concernent :

- aménagement des voies pour sécurisation des piétons et cycles et la mise en accessibilité
- redéfinition des voies ouvertes à la circulation et des stationnements
- traitement de l'écoulement des eaux pluviales
- aménagement qualitatif des voies.

L'emprise globale des travaux représente environ 4100 m².

Afin de tenir compte de l'assujettissement du Syndicat Départemental de Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019, les conditions de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre et autres frais doivent être redéfinies.

La rémunération du maître d'œuvre et des missions complémentaires évolue par conséquent comme suit :

- rémunération de la mission esquisse : 3 666,67 € HT
- AVP PRO : 2,06 % du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle
- EXE et AOR : 0,66 % du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle
- levé topographique : 1 062,50 € HT
- études géotechniques : 3 212,50 € HT
- géolocalisation des réseaux : 3 081,67 € HT
- mission de coordination SPS : 2 141,67 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTENT le projet d'avenant à la convention pour missions de conception et réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental de la voirie, rues du 14 Juillet, de la Maline et Cité Savigny.

088-2019-1-1-19 MARCHES DE TRAVAUX HOTEL D'ENTREPRISES-LOCAUX PROFESSIONNELS. Une consultation a été menée pour la construction de l'hôtel d'entreprises.

RESULTAT DE LA CONSULTATION :

Le lot 7 – charpente métallique serrurerie - est infructueux pour absence d'offre. Conformément à l'article R2122-2 du code des marchés publics, une nouvelle consultation concernant ce lot a été lancée auprès de trois entreprises.

Lot	Entreprise	Montant HT	Total HT
LOT 1 : terrassement VRD	AREV	132 443,50 €	132 443,50 €
LOT 2 : gros oeuvre	ALM ALLAIN	119 280,30 €	119 280,30 €
LOT 3 : charpente/ossature bard	VIVANBOIS	50 637,23 €	50 637,23 €
LOT 4 : couverture	FATOU	1 487,00 €	1 487,00 €
LOT 5 : étanchéité	REVEL ISOL 16	39 410,05 €	39 410,05 €
LOT 6 : menuiseries ext.	ACTION BOIS	52 559,53 €	52 559,53 €
LOT 8 : menuiseries int.	BMS	14 297,95 €	14 297,95 €
LOT 9 : cloisons	PARIS	18 890,26 €	18 890,26 €
LOT 10 : plafonds décoratifs	FAURE	8 745,00 €	8 745,00 €
LOT 11 : plomb. chauff.	GR PLOMBERIE	46 147,80 €	46 147,80 €
LOT 12 : électricité	FAURE ALLEZ	57 864,24 €	57 864,24 €
LOT 13 : chape	BGSOL	7 020,00 €	7 020,00 €
LOT 14 : revêtement sol	SAINTONGE PEINTURE	14 875,00 €	14 875,00 €
LOT 15 : peinture	SAINTONGE PEINTURE	9 040,00 €	9 040,00 €
LOT 16 : enduits	RDF	10 122,00 €	10 122,00 €
LOT 17 : détermitage	MBO	2 452,42 €	2 452,42 €

CONSIDERANT la nécessité de contenir l'enveloppe budgétaire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité RETIENNENT les entreprises suivantes : voir tableau ci dessus.

Et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

DE 090-2019-7-5-1 DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la halle du marché et de ses abords (réalisation de places de stationnement et de nouveaux cheminements piétonniers entre le marché et les locaux professionnels avec accessibilité PMR), il est possible de solliciter auprès de l'Agglomération Royan Atlantique un fonds de concours.

Rappel du plan de financement pour cette opération :

Dépenses	Montant HT
Fermeture de la halle du marché	76 150,00 €
Aménagement des abords et parkings	109 647,00 €
TOTAL	185 797,00 €
Recettes	
Subvention Région Nouvelle Aquitaine	20 000,00 €
Fonds propres – reste à charge de la commune	165 797,00 €
TOTAL	185 797,00 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la Commune d'ARVERT peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la Commune et plafonnée à 150 000 €.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, SOLLICITENT l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la fermeture de la halle du marché et l'aménagement des abords et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

DE 091-2019-7-5-1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : travaux rues du 14 Juillet et de la Maline

Le programme des amendes de police est reconduit pour l'année 2019 et, conformément à la délibération 512 du 24 mars 2017, les opérations éligibles à ce fonds sont :

- la réalisation de parkings de moins de 50 places de stationnement (opération plafonnée à 60 000 € HT)
- aménagement de cheminements doux sécurisés (dépense plafonnée à 50 000 € HT)

Après discussion avec le Syndicat de Voirie, le montant total HT des travaux est de 412 160,77 € HT qui se décompose ainsi qu'il suit :

- réalisation de trottoirs aux normes : 178 320 €
- réalisation d'un parking de 11 places à la salle des fêtes : 24 347,00 €
- reprise de chaussées et pose du pluvial : 209 493,77 €

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Parking salle des fêtes	24 347,00 €	Subvention sollicitée	9 738,00 €
Cheminements doux	178 320,00 €	Subvention sollicitée	50 000,00 €
		Fonds propres	142 929,00 €
TOTAL HT	202 667,00 €	TOTAL HT	202 667,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, SOLLICITENT une subvention dans le cadre du produit des amendes de police pour les travaux rues du 14 Juillet et rue de la Maline et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

DE 092-2019-8-5-1 CONVENTION AIDE APPORTEE A SOLIHA POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS DESTINES A LA LOCATION SUR LA COMMUNE

La situation du marché locatif, la forte demande en logements et les réponses appropriées à y apporter restent des enjeux importants pour la commune d'Arvert.

C'est pour cette raison, qu'en 2018, la Ville d'Arvert a décidé de réaliser une étude sur la situation de son parc de logements et plus particulièrement un diagnostic et un repérage des logements vacants ou en location sur son territoire.

Dans le cadre de cette étude, confiée à l'association SOLIHA Charente Maritime – Deux-Sèvres, une enquête personnalisée a été menée auprès de 180 propriétaires bailleurs d'Arvert afin d'évaluer l'état de leur logement et de sonder leur volonté d'entreprendre éventuellement des travaux si une aide financière était accordée pour rénover leur bien.

C'est à ce titre que la Commune d'Arvert a souhaité apporter une aide financière pour toute assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un projet de réhabilitation de logements destinés à la location.

L'objectif est de permettre à un propriétaire bailleur d'obtenir cette assistance gratuitement et de l'inciter à réaliser des travaux de réhabilitation

Le prestataire apportera à un maître d'ouvrage privé, pour une réhabilitation de logement destiné à la location, une

AMO qui revêt les missions suivantes :

Une aide à la décision :

- Information du demandeur sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, les financements, les conditions d'octroi des aides, les obligations du propriétaire, le déroulement de la procédure administrative d'instruction du dossier et d'attribution des aides.
- Information sur les usages et travaux permettant d'améliorer les conditions de vie dans le logement.
- Visite et état des lieux technique du logement
- Assistance pour l'identification des besoins de travaux et établissement d'une proposition de programme
- Estimation du coût des travaux et réalisation des évaluations énergétiques selon les différents cas.
- Estimation de l'ensemble des aides et financements pouvant être octroyés.

Une Aide à l'élaboration du projet et au montage des dossiers de financement

- Aide à l'élaboration du programme définitif de travaux et du plan de financement prévisionnel
- Aide au montage et au dépôt des dossiers de demande de subventions et de prêts.
- Vérification du contenu du dossier et de la recevabilité de la demande au regard des règles des différents financeurs.

Aide au montage des dossiers de paiement des subventions

- Aide à la réception des travaux et vérification des factures
- Aide à l'établissement du plan de financement définitif de l'opération
- Aide au montage des différentes demandes de paiement pour chacun des financeurs.

Dans le cadre de cette mission d'AMO auprès d'un propriétaire de logement privé, la commune d'Arvert accordera au prestataire une rémunération forfaitaire de 341 euros (trois cent quarante et un) net de taxes par AMO (par dossier).

Lors des différentes réunions concernant le logement, les membres du Conseil Municipal avaient décidé de limiter le nombre de dossiers à 5 par an. Monsieur le Maire propose de signer la convention à intervenir pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction trois fois soit une durée globale de 4 ans.

Après en avoir délibéré, considérant la nécessité de permettre l'accès au logement et d'encourager la rénovation des logements vacants, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention et INSCRIVENT au budget la provision pour les dépenses précitées.

DE 095-2019-9-1-2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE AU 1^{er} JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions des articles L.5216-5 du CGCT comme suit, exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2020 :

En Ajoutant en Compétences obligatoires :

- assainissement des eaux usées
- eau
- gestion des eaux pluviales urbaines

Sachant que dans un premier temps la CARA maintiendra en l'état le niveau du service actuel de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, tel qu'il lui sera transféré, l'organisation de la compétence imposant d'échelonner dans le temps :

- l'inventaire du patrimoine pluvial urbain,
 - la recherche de délimitation (juridique/administrative) des « frontières » avec les autres compétences, notamment la compétence assainissement et la compétence voirie,
 - d'une évaluation des charges de gestion du patrimoine transféré.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

DE 097-2019-8-3-1 CONVENTION ORANGE ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU BOUDIGNOU

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour la signature d'une convention avec ORANGE dans le cadre de l'aménagement de la rue du Boudignou : dissimulation des réseaux. Il rappelle qu'une convention sera signée avec le SDEER pour la dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public. La convention ORANGE a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de l'étude de réalisation des travaux :

- la commune confiera par délégation au SDEER les prestations d'étude et d'ingénierie de génie civil ainsi que les travaux relatifs aux tranchées
- ORANGE assurera l'avant projet d'établissement des ouvrages
- la Commune devra financer les prestations d'études ORANGE et de génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et DECIDE la prise en charge financière de l'étude ORANGE

DE 098-2019-8-3-1 NOM DE RUE

Une impasse va être créée pour desservir 26 nouveaux logements sur un terrain rue de la Beaune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDENT de nommer l'impasse nouvellement créée à partir de la rue de la Beaune, Impasse des Rainettes.

DE 099-2019-3-6-3 CONVENTION CRER pour l'accompagnement du projet de création de panneaux photovoltaïques

Par délibération en date du 27 mai 2019, le Conseil Municipal a retenu le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux dans le cadre d'une installation prévue pour une vente totale de la production. Lors de cette délibération, les membres du Conseil Municipal ont souhaité solliciter le CRER (Centre régional des énergies renouvelables) dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir.

Le projet de convention prévoit les missions suivantes pour les coûts annoncés :

Désignation	Montant
Assistance à la conduite de projet	650,00 €
Assistance à la réalisation de demande de raccordement	650,00 €
Assistance à l'établissement du dossier de consultation	975,00 €
Assistance à l'analyse des offres	650,00 €
Assistance au contrôle d'exécution	1 300,00 €
TOTAL HT	4 225,00 €

L'étude du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la Commune d'ARVERT préconise la pose de panneaux sur les bâtiments des ateliers municipaux, il convient donc de conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

Par 2 voix contre, 2 abstentions et 14 voix pour, les membres du Conseil Municipal ACCEPTENT les termes de la convention.

DE 101-2019-3-6-3 POLITIQUE DU LOGEMENT : DECISION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE SITUEE RUE DU 14 JUILLET

Lors de la réunion de la commission grands projets réunie le 17 juin 2019, il a présenté le résultat de l'étude SOLIHA concernant l'aménagement du bâtiment situé rue du 14 Juillet.

Les membres de la Commission ont retenu à l'unanimité la proposition de création de deux logements (subvention d'équilibre de la Commune : 80 000 € + garantie d'emprunt auprès de la CDC à hauteur de 123 199 €). Il convient par conséquent, pour concrétiser ce projet de délibérer sur l'engagement de la Commune.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, DISSENT que la Commune souhaite confier le bien cadastré E 1740 situé 2 rue du 14 Juillet, en bail à réhabilitation à SOLIHA, CONFIRMENT que la participation financière de la Commune sera de 80 000 € comme précisé dans le projet exposé devant les élus et CONFIRMENT que la Commune garantira l'emprunt présenté devant la Banque des Territoires.

DE 102-2019-9-1-1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ECRAN DYNAMIQUE

Par délibération CD-190913-5 du 13 septembre 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire a approuvé la convention entre l'OTC et les communes du territoire pour la mise à disposition d'écrans dynamiques et de players multimédias pour diffuser des programmes d'information touristique. La Commune d'ARVERT bénéficie de cette mise à disposition dans les locaux occupés par l'Office de Tourisme situés rue des Tilleuls. Dans le cadre de cette convention, la Commune s'engage à

- mettre à disposition de l'OTC une alimentation électrique aux normes en vigueur proche de l'écran
- procéder au réglage de l'intensité sonore préalablement à la diffusion
- intervenir le plus rapidement possible en cas de défaillance du matériel
- informer l'OTC en cas de panne écran.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, EMETTENT un avis favorable sur le projet de convention et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DE 103-2019-3-5-8-5 TARIFS COMMUNAUX 2020

Tarif 2020 restaurant scolaire :

- tarifs enfants 2020 : 2,45 €
- tarifs adultes 2020 : 5,10 €
- tarifs enfants fréquentation occasionnelle ou n'ayant pas déposé de dossiers inscription : 4 € par repas

Pas de changement pour les autres tarifs communaux.

Les membres du Conseil Municipal, vu les propositions de la commission finances, à l'unanimité, APPROUVENT les tarifs communaux 2020.

DE 104-2019-7-3-1 EMPRUNT RELAIS BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS

Pour cette opération, la Commune a obtenu deux financements (FEDER et DETR) d'un montant global de 247 000 €. Monsieur le Maire propose de conclure un emprunt relais du montant de ces subventions pour une période de trois ans : cela permet de financer les travaux et de désendetter la Commune au fur et à mesure de la perception des aides.

Il est proposé de réaliser cet emprunt auprès de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES selon les conditions suivantes :

- montant : 247 000 €
- durée : 3 ans
- intérêts payables trimestriellement au taux FIXE de 0,29 %
- frais de dossier : 247 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTENT les conditions de l'emprunt telles que présentées ci-avant.

DE 105-2019-7-3-1 EMPRUNT BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS :

Pour cette opération, la Commune souhaite réaliser deux prêts : un prêt relais du montant des subventions à percevoir et un prêt sur une durée de 20 ans pour le financement du solde de l'opération soit un montant de 580 000 €.

Monsieur le Maire propose de réaliser cet emprunt auprès de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES selon les conditions suivantes :

- montant : 580 000 €
- durée : 20 ans
- intérêts payables trimestriellement au taux FIXE de 0,99 % l'an
- amortissement constant et échéances dégressives
- frais de dossier : 0,10 %
- commission d'engagement : néant.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, ACCEPTENT les conditions de l'emprunt telles que présentées ci-avant.

DE 110-2019-8-8-1 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport sur la qualité du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal, en séance publique.

assainissement collectif :

- 93 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 79967 abonnés

- réseau principalement organisé autour de 5 grandes stations d'épuration (St Palais sur Mer, Les Mathes, St Georges de Didonne, La Tremblade et Cozes)
- 12 lagunes : Arces sur Gironde, Barzan, Brie sous Mortagne, Boutenac Touvent, Chenac St Seurin, Cozes, Epargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne sur Gironde, St Romain de Benêt et Talmont sur Gironde.
- 4 filtres plantés de roseaux : Floirac, Sablonceaux/St André et Sablonceaux/Toulon Chez Chailloux.
- 2 filtres à sable Sablonceaux/Le Pont et l'Eguillet sur Seudre
- 1 disque biologique + filtre planté de roseaux : Cozes/Javrezac

données pour la commune d'ARVERT :

- population totale : 3491 habitants
- nombre d'abonnés : 2502
- 93,90 % des abonnés sont desservis par le réseau public d'assainissement
- nombre d'assainissements non collectifs : 152 soit 6,1 % des abonnés

bilan financier : les éléments de tarification*assainissement collectif*

prix HT	part du délégataire		part de la collectivité	
	2019	2018	2019	2018
part fixe	59,2	57,35	56,06	56,06
prix au m ³	0,64	0,62050	0,348	0,348

prix facture type 120 m³ : 251,10 € TTC en 2017 – 252,59 € en 2018

assainissement non collectif

- 90 € pour le contrôle technique des installations neuves
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes

Les conseillers prennent acte du présent rapport.

DE 111-2019-8-8-1 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS ANNEE 2018

La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Mode de financement principal du service déchets : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les différents modes de collecte :

- Les déchets ménagers. En 2018, 29731 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6522 tonnes de déchets recyclables ont été collectées.

- déchets verts. Ils sont collectés en sacs papier biodégradables ou fagots sur 15 communes du territoire. En 2018, 2979 tonnes de déchets verts ont pu être valorisés en compostage.

- le verre. 588 colonnes aériennes sont installées sur l'ensemble du territoire (dont 12, dans les déchèteries et 120 à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air).

23 colonnes enterrées sont implantées sur le territoire.

Le tonnage de verre collecté en 2018 a atteint 5201 tonnes

- La collecte des déchets des déchèteries : Les 7 déchèteries communautaires réservées aux particuliers ont réceptionné 32 319 tonnes de déchets

3 natures de déchets composent l'essentiel du tonnage :

- les déchets verts : 15938 tonnes (49%)

- les gravats : 6 149 tonnes (19%)
- les déchets non valorisables : 5 750 tonnes (18%)

Les sites qui ont réceptionné le plus de tonnage sont : Royan (36%), Chaillevette (16%), La Tremblade (15%) et Saujon (15%).

La déchèterie la moins visitée est Brie-Sur-Mortagne (3% des passages).

Le traitement des déchets :

Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunaire du littoral (S.I.L.), situé à Rochefort-Sur-Mer. Les ordures ménagères de la CARA sont évacuées à 95% et sont incinérées à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais. Le reste a été enfoui sur l'installation stockage déchets non dangereux de La Pouyade.

Les déchets recyclables collectés ont été triés pour 47 % sur le site de tri ATRION à Mornac, 37 % sur le centre de tri ASTRIA à Bègles et expédiés à 16 % vers le centre de tri SOTRIVAL à Clérac.

Les refus représentent 12,90 % des tonnages entrants.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales sont prévues **les 15 et 22 mars 2020**. À savoir : les électeurs sont également appelés à élire les conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel. Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Les listes électorales sont extraites du répertoire électoral unique (REU). Les demandes d'inscription doivent être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**. Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, avant cette même date.

> INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir s'inscrire, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

- le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur la liste électorale s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2nd tour.
- la personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales
- le citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur la liste électorale complémentaire pour pouvoir voter aux élections municipales et européennes.
- la personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et privée de son droit de vote doit demander à s'inscrire sur la liste électorale.

Un service spécifique pour les professionnels :

Les professionnels, administrations, et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets. Ils doivent, pour cela, s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance «camping» pour les établissements de l'hôtellerie de plein air. Cela représente 1 880 établissements dont 116 campings.

Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan, où le dépôt des déchets est payant. 7260 tonnes

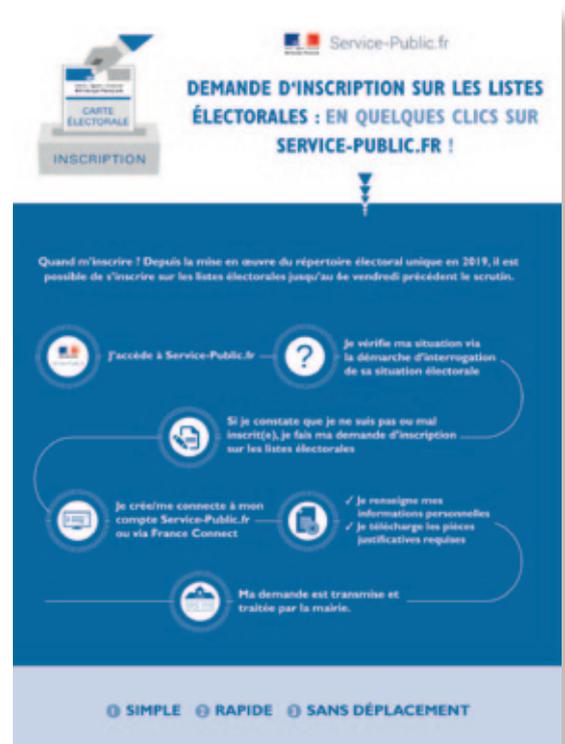
3 principales catégories de déchets :

- les gravats 39,50 %
- les déchets verts 17,60 %
- les déchets non valorisables 23,20 %

Le Pôle Écologie Urbaine :

41 agents, 19 gardiens de déchèteries, œuvrent au sein du pôle écologie urbaine de la CARA. Ils assurent le service public d'élimination des déchets.

Les conseillers prennent acte du présent rapport.



Pour s'inscrire : fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent et le formulaire cerfa n°12669*02

La démarche peut se faire :

- en ligne, en utilisant le téléservice accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect
- par courrier
- à la Mairie

> COMMENT VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION ?

Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, pour vérifier que vous n'avez pas été radié, pour connaître l'adresse de votre bureau de vote, vous pouvez utiliser le téléservice : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

VOS DEMARCHES EN LIGNE..

> BIEN ACCOMPAGNÉ, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ

Besoin d'aide pour vos demandes de bourse, Pronote ou toute autre démarche en ligne ?

Le département de la Charente-Maritime, le Club Informatique de Vaux-sur-Mer et Orange Solidarité vous accompagnent à LA TREMBLADE, collège Fernand Garandeau, tous les mercredis de 14h45 à 16h45, salle informatique. Ouvert à tous – accès libre. Plus d'infos au : 05 46 36 13 13.

INFORMATIONS AUTRES

> UN NUMERO INFO POUR LE LOGEMENT INDIGNE

0 806 706 806 : c'est à ce numéro d'appel téléphonique qu'un locataire, propriétaire ou toute autre personne ayant connaissance d'une situation relevant de l'indignité trouvera une oreille attentive.

Pour le locataire, le conseiller apprécie et évalue la nature et l'importance des désordres du logement puis l'informe ensuite de ses droits et obligations.

Pour un bailleur ou propriétaire occupant, le conseiller l'informe de ses obligations et des aides financières disponibles pour faciliter la réalisation des travaux.

En cas d'insalubrité, l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) signale, après accord de l'interlocuteur, la situation à l'Agence Régionale de Santé (l'ARS). Une lettre sera envoyée afin de l'informer de l'orientation du dossier, après validation par les acteurs du Pôle départemental de l'habitat indigne et ce, dans un délai de 2 à 3 jours.

> LES MARCHÉS

Cette année, les 25 décembre et 1^{er} janvier seront des mercredis.



Pour préparer au mieux vos fêtes de fin d'année, les marchés auront lieu en remplacement :

LUNDI 23 décembre : marché à thème NOËL

**LUNDI 30 décembre :
marché alimentaire et produits régionaux**

Rendez-vous sous la halle de 8h à 13h !



> REPAS DES AINÉS

En raison des dates des prochaines élections municipales, le repas des aînés aura lieu cette année le jeudi 20 février 2020. Ce repas sera offert aux personnes de 72 ans et plus.



> PLUIE ET TEMPÊTE EN PRESQU'ÎLE D'ARVERT

Arvert, comme l'ensemble des communes de la presqu'île n'a pas été épargnée par l'épisode pluvieux exceptionnel, qui dure maintenant depuis plus de 2 mois. Même si certains habitants ont été directement touchés, les efforts entrepris par la commune pour gérer le pluvial vont se poursuivre pour le bien-être de tous.

Face à des phénomènes naturels de cette ampleur, les marais doux jouent un rôle essentiel de stockage de grandes quantités d'eau, même si les passes ne sont pas toujours praticables (voir la photo des marais de Lerpine).

Autre événement : la tempête de début novembre, qui n'a heureusement, occasionné que des dégâts mineurs, notamment la chute d'arbres sur des routes. Merci aux bénévoles, armés de leur tronçonneuse, qui ont permis de rétablir rapidement une circulation normale sur les voies communales.

2019 aura été une année de tous les records : été caniculaire, automne extrêmement pluvieux, tempête ... Tout cela montre l'accélération du dérèglement climatique, contre lequel il devient urgent de lutter.



LIRE ET FAIRE LIRE

La commune d'ARVERT a récemment obtenu le label « Ma commune aime Lire et Faire Lire ».

Ce label, attribué par un comité d'experts, distingue les communes soutenant la lecture aux enfants faite par des bénévoles et s'engageant à développer différentes actions.

En effet, depuis 5 ans, les bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » :

- animent des séances de lecture à haute voix très appréciées par les enfants des écoles d'ARVERT pendant les temps périscolaires
- participent au Salon du Livre
- travaillent en partenariat avec la bibliothèque qui est le support de cette action (prêts de livres...).



TRAVAUX



> LE TRÈS HAUT DÉBIT BIENTÔT À ARVERT

L'accès à la fibre, avec le très haut débit, sera possible pour tous les alvertons fin 2021.



Toutefois, dans certains quartiers de la commune, les travaux sont bien avancés, et des branchements pourraient être réalisés avant cette date, comme c'est déjà le cas à La Tremblade, où la fibre sera

> PÔLE COMMERCIAL

Une étude a été menée pour définir le projet qui pourrait être envisagé sur ce bâtiment. Il a été conclu qu'il est nécessaire de proposer aux professions indépendantes situées sur la Commune d'ARVERT (environ 195) un espace occupé sous la forme d'un bail précaire ou d'un contrat de bail de courte durée. Pour pouvoir exercer leur activité professionnelle les espaces proposés seront aménagés, bénéficieront d'un accès internet et d'espaces communs (sanitaires...).

L'ensemble commercial présentera six cellules : deux cellules sous contrat d'occupation précaire (journée, semaine, heure), deux cellules sous contrat de courte durée (mois, année) et deux cellules de plus longues durées 3/6/9 ans.

Ces différentes conditions d'occupation permettront aux entreprises de « tester » leur activité ou de développer leur activité sur des durées d'engagement non contraignantes avec des frais limités. Si cette activité est viable, des solutions sur le plus long terme seront proposées.

Le champ des activités possible est volontairement important pour permettre d'offrir des services/commerces complémentaires à ceux existants. Il s'agit pour ces derniers de bénéficier de locaux aménagés en fonction des heures de

complètement installée fin 2021 également.

Pour tout renseignement, il faut aller sur le site :

charentemaritimetreshautdebit.fr

sur lequel une carte de la commune présente, avec des points de différentes couleurs, le détail du déploiement du réseau.

rendez-vous fixées avec leur clientèle.

L'objectif principal est d'offrir de la souplesse pour ceux qui souhaitent développer leur activité tout en leur proposant des solutions sur le plus long terme en changeant le statut du bail.

Aménagement d'un Pôle commercial




La municipalité investit sur la dynamique Commerciale d'Arvert, en créant un espace de « coworking ».

Les travaux s'effectueront de Décembre 2019 à Juin 2020.

Pour tous renseignements sur l'espace commercial : contacter la Mairie au 05 46 36 40 36

> TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Des travaux d'élagage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique vont être réalisés sur l'ensemble du territoire de votre commune

Ces travaux confiés par ENEDIS POITOU CHARENTES seront exécutés par :



35 RUE PORT PARADIS - 17430 BORDS

Tél : 05 46 83 85 10 - Fax : 05 46 82 06 93

Contact : M.TROUVÉ Tél: 06 25 13 10 51



Contact ENEDIS : CELLULE ELAGAGE ☎ 05 45 20 52 81

NOTA : les produits de coupe restent votre propriété et seront laissés rangés sur place.

Ces travaux seront réalisés TRES PROCHAINEMENT, et pourront se dérouler sur plusieurs semaines

RAPPEL DES NORMES ELECTRIQUES DE SECURITE MINIMALES NFC 11-201 :

DISTANCES MINIMALES PERMANENTES

(Rappel des normes NFC 11-201)

RESEAUX BASSE TENSION



Réseau nu en agglomération Réseau nu lignes d'écartés Réseau isolé

RESEAUX 20 000 VOLTS



Sur isolateurs rigides Sur isolateurs suspendus

Jeunesse

> ECOLE

Dans le cadre du **salon du livre**, les élèves de l'école élémentaire ont pu rencontrer une professionnelle du livre. Il s'agit de Tatiana qui est venue animer un atelier avec les élèves de Mme Fouchier (CM1 et CM2). Elle leur a expliqué la démarche pour aboutir à l'écriture d'une bande dessinée. A partir d'une image de départ, les élèves ont inventé la suite de l'histoire en complétant la planche fournie tout en respectant les codes de la bande dessinée.



Les élèves de l'école d'Arvert ont pu encore ce début d'année scolaire bénéficier d'activités nautiques financées par la municipalité et la CARA : piscine (CP), kayak et surf (CE2) et catamaran (CM2). Les CE1 et les CM2 bénéficieront prochainement eux aussi de l'activité aquatique à la piscine de Saujon.

Malgré la pluie, de nombreux élèves ont participé cette année à la **commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale** en lisant des textes durant la cérémonie

> LES STRUCTURES DU SIVOM

Les différentes structures du SIVOM de la Presqu'île d'Arvert apportent des moyens de garde adaptés à l'âge et aux besoins des enfants et aux attentes des familles. Le personnel qualifié propose un accueil individualisé et des activités sur place ou à l'extérieur.

PETITE ENFANCE (0-3 ans) :

LES PETITES GOULES : multi-accueil de 15 places situé 37, rue de la Seudre à La Tremblade

PIROUETTES CACAHUETES : multi-accueil de 18 places situé avenue de l'Etrade à Arvert

Les équipes, composées d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'animatrices CAP Petite Enfance, accueillent les enfants et les familles du lundi au vendredi de 7H45 à 18H30.

Parents, futurs parents vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant : pour toute demande de renseignements et/ou de pré inscription petite enfance, vous pouvez contacter Lynda AYRAULT au 06.10.67.54.13 ou à p.enfance-sivom-arvert@orange.fr.

ENFANCE (3-12 ans)

L'accueil de loisirs 3/12 ans est situé rue du Boudignou à Arvert. Il est ouvert tous les mercredis pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances et



au monument aux morts. C'est avec émotion que nous les avons écoutés lire des souvenirs de poilus.

toujours de 7h30 à 18h30. Plusieurs formules d'inscription sont possibles (journée complète, demi-journée, demi-journée avec le repas). Les activités sont adaptées aux différentes tranches d'âge : 2 ans et demi/3ans, 4/5 ans, 6/7 ans et plus de 8 ans.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marine BURAUD, directrice, au 06.28.82.14.28 ou au 05.46.36.69.71 ou par mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr

JEUNESSE (11-18 ans)

Le local jeune est situé rue du Général de Gaulle à La Tremblade. La structure est ouverte les mercredis et samedis après-midi de 14 h à 19 h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi sur les mêmes créneaux horaires. De nombreuses activités et sorties sont proposées tout au long de l'année.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Charly FAISSEAU, responsable du service jeunesse au 06.20.62.84.85 ou par mail : latraille-sivom@orange.fr.

Visitez également notre page Facebook
« SIVOM Presqu'île d'Arvert »

Pour les vacances de fin d'année, les structures du SIVOM sont ouvertes ainsi :

- les multi-accueils Les Petites Goules et Pirouettes Cacahuètes sont fermées du 23 au 27 décembre et rouvrent du 30 décembre au 3 janvier
- l'accueil de loisirs 3/12 ans est ouvert du 23 au 27 décembre et fermé ensuite jusqu'à la rentrée
- le local jeune, La Maison de la Treille, est fermé les deux semaines

> PROJET LPO A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Ce mercredi 20 novembre a eu lieu la première pose de nichoirs dans le bois situé près du stade de football. Cette action fait suite à un partenariat entre l'accueil de loisirs 3/12 ans et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

La LPO est une association de protection de l'environnement fondée en 1912. Elle œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. La volonté de l'accueil de loisirs de sensibiliser les enfants à la connaissance, la protection de la biodiversité a trouvé écho avec les valeurs de la LPO.

Une convention a été signée pour trois ans entre la LPO, l'accueil de loisirs et la commune d'Arvert qui a mis à disposition un bois afin de pouvoir accueillir diverses installations.

Pendant les mercredis de septembre et d'octobre, les enfants ont construit des nichoirs. En novembre et décembre, ils fabriqueront des boules de graisse et de graines, des hôtels à insectes, ...

Le 20 novembre, deux bénévoles de la LPO, Monsieur Patrice ITURRIA et Madame Yvette BAUDART, également coordinatrice du réseau des refuges LPO 17, sont donc venus sensibiliser les enfants à la migration, la nidification, l'habitat des oiseaux. Les services techniques de la commune d'Arvert ont aidé à l'installation des nichoirs. Le projet sera mené sur plusieurs années. Les enfants pourront ainsi aller voir quels oiseaux se sont installés, combien de nichoirs ont été occupés et continuer à entretenir les installations.



Commerces

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS A ARVERT 

NADIA ET MICHAËL LESOBRE

pour l'ouverture, le vendredi 8 novembre 2019, du
Bar -Brasserie 'LE RENOUVEAU'

4 bis place du Marché - Tél. : 05 46 08 35 54
Mail : le.renouveau17530@hotmail.com

Ouverture du lundi au samedi, de 7h30 à 20h00

Au menu : plat du jour – frites fraîches – légumes frais - burgers



SARL GUERINEAU

Menuiserie PVC ALU BOIS / Maçonnerie

17 bis avenue de la Presqu'île – 17530 ARVERT
Tél : 05 79 22 00 23 / 06 64 54 04 11
guerineau.didier2@orange.fr



PROCHAINEMENT : Ouverture d'un nouveau magasin au centre commercial



ART VAPE Vente de cigarettes électroniques, e-liquide toutes saveurs et art décoratif intérieur, artisanat.

17 bis avenue de la Presqu'île - Tél. : 07 86 07 50 88

Infos Cara

ZAE LES JUSTICES

Occupation des lots :

- Brasserie de la Presqu'île d'Arvert : active (lot M7-C)
- Liner Pool (étanchéité des piscines) : active (lot M6-E)
- Grand Ouest Construction (Maisons by Chantal b. et autres marques) : construction en cours (macro-lot 2)
- SARL Rambeau Benoît (menuiserie) : vente en cours (lot M6-B)
- Renov'Charentaise (entreprise générale du bâtiment) : vente en cours (lots M6-A et M6-C)

A cela s'ajoute la déchèterie particuliers / professionnels sur le macro-lot M5 (chantier prévu en 2020)



COLLECTE DES DÉCHETS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 mercredi *	1 samedi	1 dimanche	1 mercredi	1 vendredi	1 lundi
2 jeudi	2 dimanche	2 lundi	2 jeudi	2 samedi	2 mardi
3 vendredi	3 lundi	3 mardi	3 vendredi	3 dimanche	3 mercredi
4 samedi	4 mardi	4 mercredi	4 samedi	4 lundi	4 jeudi
5 dimanche	5 mercredi	5 jeudi	5 dimanche	5 mardi	5 vendredi
6 lundi	6 jeudi	6 vendredi	6 lundi	6 mercredi	6 samedi
7 mardi	7 vendredi	7 samedi	7 mardi	7 jeudi	7 dimanche
8 mercredi	8 samedi	8 dimanche	8 mercredi	8 vendredi	8 lundi
9 jeudi	9 dimanche	9 lundi	9 jeudi	9 samedi	9 mardi
10 vendredi	10 lundi	10 mardi	10 vendredi	10 dimanche	10 mercredi
11 samedi	11 mardi	11 mercredi	11 samedi	11 lundi	11 jeudi
12 dimanche	12 mercredi	12 jeudi	12 dimanche	12 mardi	12 vendredi
13 lundi	13 jeudi	13 vendredi	13 lundi	13 mercredi	13 samedi
14 mardi	14 vendredi	14 samedi	14 mardi	14 jeudi	14 dimanche
15 mercredi	15 samedi	15 dimanche	15 mercredi	15 vendredi	15 lundi
16 jeudi	16 dimanche	16 lundi	16 jeudi	16 samedi	16 mardi
17 vendredi	17 lundi	17 mardi	17 vendredi	17 dimanche	17 mercredi
18 samedi	18 mardi	18 mercredi	18 samedi	18 lundi	18 jeudi
19 dimanche	19 mercredi	19 jeudi	19 dimanche	19 mardi	19 vendredi
20 lundi	20 jeudi	20 vendredi	20 lundi	20 mercredi	20 samedi
21 mardi	21 vendredi	21 samedi	21 mardi	21 jeudi	21 dimanche
22 mercredi	22 samedi	22 dimanche	22 mercredi	22 vendredi	22 lundi
23 jeudi	23 dimanche	23 lundi	23 jeudi	23 samedi	23 mardi
24 vendredi	24 lundi	24 mardi	24 vendredi	24 dimanche	24 mercredi
25 samedi	25 mardi	25 mercredi	25 samedi	25 lundi	25 jeudi
26 dimanche	26 mercredi	26 jeudi	26 dimanche	26 mardi	26 vendredi
27 lundi	27 jeudi	27 vendredi	27 lundi	27 mercredi	27 samedi
28 mardi	28 vendredi	28 samedi	28 mardi	28 jeudi	28 dimanche
29 mercredi	29 samedi	29 dimanche	29 mercredi	29 vendredi	29 lundi
30 jeudi		30 lundi	30 jeudi	30 samedi	30 mardi
31 vendredi		31 mardi		31 dimanche	

* La collecte des ordures ménagères du mercredi 1^{er} janvier est reportée au jeudi 2 janvier.

SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AVANT 20H00



En vrac dans le bac
Jours en jaune
 emballages et papiers

Un doute ?
 Une question sur les déchets ?
05 46 39 64 64
 service-dechets@agglo-royan.fr
 du lundi au vendredi
 (9h-12h30 / 14h-17h30 sauf le jeudi matin)



En sac fermé
Jours en vert
 ordures ménagères

DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! EN VRAC

Ceux que vous triez déjà



Bouteilles et flacons en plastiques
 Bouteilles / Flacons
 Cubitainers < 5L



Briques et emballages en carton
 Boîtes à oeufs en carton
 Suremballages en carton
 Briques alimentaires



Emballages métalliques
 Boîtes métalliques / Boîtes de conserve
 Fûts de bière < 5 L / Bidons de sirop
 Canettes / Aérosols / Capsules (café, thé)
 Barquettes en aluminium / Bouchons à vis et capsules / Blisters de médicament (vide)



Papiers
 Cahiers / Blocs-notes / Impressions
 Journaux / Catalogues / Prospectus
 Courriers / Enveloppes / Livres



NOUVEAU en +
 Barquettes / Films / Sacs / Sachets / Pots / Boîtes
TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Le tri se simplifie!



CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE
 Déchets / Acryliques / Colle / Adhésifs / Boues

Informations & Actualités des Associations

SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

> FOYER RURAL D'ARVERT

Président : Raoul COMBACAL - Contact : 06 29 59 65 71 / foyerural.arvert@gmail.com

• Loto du dimanche 20 octobre

La salle des fêtes était bien remplie le dimanche 20 octobre pour notre traditionnel loto. Bravo aux heureux gagnants et merci à tous, bénévoles et commerçants qui ont permis le succès de cette manifestation.



• Marché au potiron mercredi 30 octobre

Grande première pour le Foyer rural, le mercredi 30 octobre ! Sur proposition de la Municipalité notre cuisinier Jean-Marc avait préparé la soupe au potiron et une dégustation a eu lieu sur le marché . Des recettes étaient également à disposition pour les amateurs. Près de 30 litres de soupe dégustés sous la halle dans la joie et la bonne humeur !

Le foyer rural remercie la Municipalité qui a permis d'organiser ce moment convivial.



> ENSEMBLE ET SOLIDAIRE

Pour une retraite active, sociale et conviviale

Contact : 06 89 49 78 99 et unrpa.arvert@orange.fr

Les différents ateliers proposés au Foyer de l'Amitié (13 rue des Tilleuls) :

MARCHE :

- le lundi matin et le vendredi matin. Rendez-vous à 9h00 parking salle des fêtes.
- le jeudi matin : marche promenade. Rendez-vous à 8h45 parking salle des fêtes.

ATELIER INFORMATIQUE :

- le mardi de 9h30 à 12h

ATELIER MEMOIRE :

- le mercredi de 9h30 à 11h30



APRÈS-MIDI LUDIQUE :

- le lundi et le jeudi de 14h à 18h

LOISIRS CREATIFS, TABLEAUX 3D, SABLE COLORÉ... :

- le vendredi de 14h à 17h

CONSEILS COUTURE, TRICOT, BRODERIE... :

- le mercredi de 14h30 à 17h.



Repas annuel du 24 novembre 2019

S'ENGAGER

> FRANCE ALZHEIMER CHARENTE MARITIME

Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers l'Alzheimer. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Avec ce symbole, exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par Alzheimer.



Demandez-le gratuitement à l'association départementale :



France Alzheimer
Charente Maritime
116, cours Paul Doumer
à Saintes
Tél : 05 46 92 25 18

Email : francealzheimer17@gmail.com

Site internet : [www.francealzheimer.org / charentemaritime/](http://www.francealzheimer.org/charentemaritime/)

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, activités physiques adaptées, etc. sur les différents secteurs du département (La Rochelle, Jonzac, Saintes, Surgères, Royan, Saint Georges de Didonne, Saint Pierre d'Oléron)

N'hésitez pas à nous contacter !

> ARCOM

Aux nouveaux arrivants d'Arvert et à tous ceux qui nous connaissent déjà, ARCOM (Association d'artisans, commerçants et professions libérales à Arvert) vous accompagnera encore cette année pour passer de très bonnes fêtes et vous souhaite d'ors et déjà nos meilleurs vœux pour 2020.

Aussi n'hésitez pas à nous rejoindre le 23 décembre sous la halle du marché pour estimer la vitrine de Noël et déguster vin et chocolat chaud en toute convivialité.

Notre association participera encore cette année aux décorations de nos rues avec 50 sapins décorés devant les commerces participants.

Forte de ses 103 adhérents, ARCOM constitue un tiers des entreprises alvertonnes et fédère autour d'elle une dynamique croissante.

Les manifestations de l'année (courses aux œufs, édition brochures ARCOM, 14 juillet, marché aux potirons, décorations et marché de Noël) nous permettent de vous connaître et de mieux nous faire connaître.

Ensemble, participons à l'embellissement et l'attractivité d'ARVERT pour proposer une offre de services de qualité et diversifiée.

Aussi n'hésitez pas à nous rejoindre et communiquer sur Facebook (Arcom Arvert association artisans commerçants) et par mail (arcom.arvert@gmail.com)

Arcomicalement vôtre



Le 3^{ème} roman de Daniel TROTIN est paru aux éditions « La Compagnie Du Livre »

LOUIS EN 19 - Un soldat charentais humilié

Au début du siècle dernier, le jeune paysan Louis Hadrien, surnommé « Le Romain », rêve de quitter sa modeste ferme natale afin de changer de vie et, sur un cahier d'écolier, il décide de consigner ses frustrations quotidiennes. Cependant, partir se révèle difficile en raison des pesantes obligations familiales et de la répétition des tâches journalières indispensables. Et puis il y a aussi la présence de Denise qui, malgré la différence de leurs deux conditions sociales, a jeté son dévolu sur ce solide gaillard. Mais, en août 1914, comme pour des millions d'appelés, le destin de Louis va basculer brutalement ! « Le Romain » ne sortira pas indemne de cet enfer où il subira l'une des pires humiliations qu'un homme puisse endurer.....

Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique « Vie Associative » de La Lettre d'Arvert.

Agenda

ANIMATIONS du 15 décembre 2019 au 30 avril 2020

🎵 DÉCEMBRE

Mercredi 18 : **SPECTACLE DE NOËL** à la salle des fêtes à 15h
(Municipalité – 05 46 36 40 36)

Lundi 23 : **MARCHE DE NOËL**, à la halle de 8h à 13h
(Municipalité – 05 46 36 40 36)



🎵 JANVIER

Samedi 11 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MAC17** à la salle des fêtes à 18h (MAC17 – 06 04 15 04 90)

Dimanche 26 : **REPAS des PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE**

Lundi 27 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ARCOM** à la salle des fêtes à 18h
(ARCOM - 05 46 36 40 59)



🎵 FÉVRIER

Samedi 1^{er} : **CONCERT « MANGANAT »** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

Samedi 8 : **DÎNER SPECTACLE DE L'ESTRAN SAINTONGEAIS** à la salle des fêtes à 20h30 (L'estran Saintongeais – 06 66 68 89 23)

Mercredi 12 : **CARNAVAL "THE LITTLE KITCHEN CIRCUS"** à la salle des fêtes à 15h (Municipalité – 05 46 36 40 36)

Jeudi 13 : **CONFERENCE NATVERT** à la salle des fêtes à 18h (NATVERT – 06 85 74 27 38)

Vendredi 21 : **CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE ROYAN** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

Samedi 22 : **CONCOURS NAYOR'S TALENTS** à la salle des fêtes à 14h (Nayor's Production – 06 44 13 03 99)

Samedi 29 : **CONCERT "LES MARIACHI VALDES"** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

🎵 MARS

Samedi 28 : **CONFERENCE PERMACULTURE** à la salle des fêtes à 15h (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

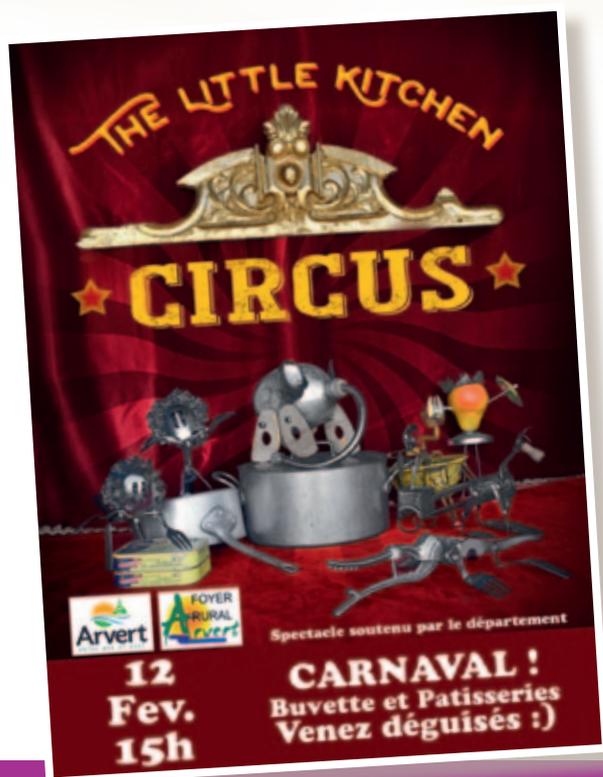
🎵 AVRIL

Dimanche 5 : **BOURSE AUX POISSONS ET CONCOURS BETTA**, à la salle des fêtes de 10h à 16h (AQUA 17 – 06 87 07 42 66)

Lundi 13 : **COURSE AUX ŒUFS** au parc de loisirs à 15h (ARCOM – 06 04 51 22 75)

Jeudi 16 : **CONFERENCE NATVERT** à la salle des fêtes à 18h (NATVERT – 06 85 74 27 38)

Samedi 18 : **LOTO** à la salle des fêtes à 20h30 (Parents d'élèves)

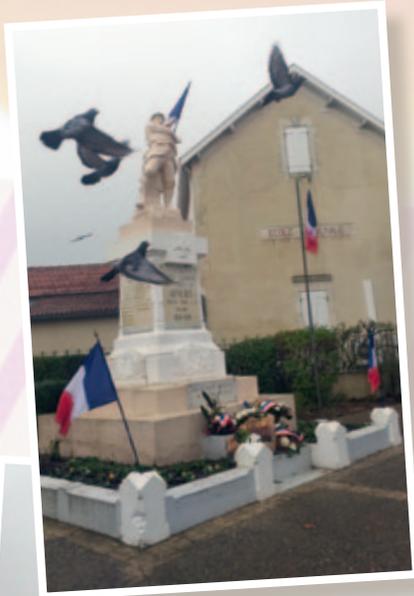


Rétrospective

Marché aux potirons



Cérémonie
du 11 Novembre



Salon du livre



Numéros utiles

URGENCES

SAMU : 15 ou 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ÎLE : 05 46 36 01 40
GENDARMERIE : 17 ou 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE : 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi Arvert : 06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade) : 05 46 36 01 40

SANTÉ

Médecins

Dr Feydit, Dr Couatarmanach
 3, rue des Moulinades - 05 46 36 41 97

Dentistes

Bourgeois M. et Papin V. - 11, rue des Moulinades - 05 46 77 94 32

Pharmacie

Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades - 05 46 36 45 13

Infirmiers (soins à domicile)

Mme Catherine Brion, M Marc Bobin Mme Charlene Garcia
 5, rue des Moulinades - 05 46 36 81 43 ou 07 67 13 62 15
 A partir du 2 Janvier : accueil au cabinet de 8h30 à 12h30
 sans rendez-vous. Soins à domicile sur rdv uniquement.

Masseurs kinésithérapeutes

TELLIEZ David, GERVAIS Annelor, BLANCHARD Thomas
 7, rue des Moulinades - 05 46 23 02 62

Masseur kinésithérapeute – Ostéopathe

Padel B., 14, rue des Forges - 05 46 76 56 97

Hôpitaux et Cliniques

Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer : 05 46 39 52 52
 Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22
 Polyclinique St-Georges-de-Didonne : 05 46 05 07 94

Maison de retraite

EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade - 05 46 36 31 12

Vétérinaire

Dr Maffart et Dr Froissart
 2 bis, rue des Justices - 05 46 36 48 16

Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)

CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Gd Pont - 05 46 36 10 11

Autres

Centre toxicologique : 05 56 96 40 80
 Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :
 05 46 05 88 10

ÉCOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg : 05 46 36 45 09
Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles

2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77

Crèche Pirouettes Cacahuètes - avenue de l'Etrade :

09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La Tremblade) :

09 64 03 17 34

Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou :

05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMÉROS UTILES

Agence postale

centre commercial - 17 avenue de la Presqu'île – du lundi
 au samedi de 9h à 12h30 – 05 46 47 11 43

Bibliothèque municipale

19, rue des tilleuls - mardi, jeudi et vendredi de 16h à
 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30 - samedi
 de 10h à 12h : 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT
 Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22
 mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 le samedi de 8h30 à 12h

M. le Maire, Michel PRIOUZEAU,
 vous reçoit sur rendez-vous uniquement.

PERMANENCES DES ADJOINTS

- **M. Bernard LAMBERT** • Finances - CCAS, caritatif, personnes âgées - éducation - sécurité : VENDREDI de 10h à 12h
- **Mme Marie-Christine PERAUDEAU** • Urbanisme - animations - culture - associations : JEUDI de 10h à 12h
- **M. Guy CHAGNOLEAU** • Voirie - réseaux - pluvial - agriculture - cimetière : MERCREDI de 10h à 12h
- **M. Eric BAHUON** • Communication – tourisme – développement durable VENDREDI de 14h à 16h
- **Mme Agnès CHARLES** • Économie - marchés – commerce – artisanat – terroir : LUNDI de 13h30 à 16h
- **Mme Christel COLLET** • Déplacement urbain – affichage, signalisation – espaces verts : MARDI de 13h30 à 15h30

PERMANENCES URBANISME

lundi au jeudi 9h à 12h – vendredi 10h30 à 12h et 13h30 à 17h30

PERMANENCES CCAS : sur RDV

Etat Civil

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

- Raymond **LEGER**, 87 ans, le 16/08/2019
- Christian **ANSLINGER**, 65 ans, le 07/09/2019
- Suzanne **REVIRON** veuve **LARGE**, 92 ans, le 15/09/2019
- Alain **AUGERAUD**, 73 ans, le 11/09/2019
- Colette **BRISSON**, épouse **MALHERBE**, 83 ans, le 27/09/2019

MARIAGES

Félicitations à ...

- Benjamin **AULIER** et Valérie **POMMIER**, le 14/09/2019
- Valentin **PARIS** et Britany **QUANTIN**, le 12/10/2019

NAISSANCES

Bienvenue à ...

- Paco **CATARINO SANTA MARINHA**, le 24 août 2019
- Loris **MARSAUD**, le 27 septembre 2019
- Nathan **RAMBEAU**, le 21 octobre 2019
- Mahé **AVRILLAUD**, le 1^{er} novembre 2019
- Romane **DUMON**, le 3 novembre 2019
- Alicia **GELINEAU**, le 3 novembre 2019

Les Jeux : quizz pour tous

FRANCAIS :

1. De quel genre est le mot "après-midi" ?

- a) féminin b) masculin c) les deux

2. Quelle est la formulation correcte ?

- a) Je rapporte mon panier b) Je ramène une chaise
c) J'arrive en vélo

3. Lequel de ces 3 mots est un palindrome ?

- a) chiens b) serres c) niches

HISTOIRE :

4. Vercingétorix appartenait à la tribu des Arvernes qui donna son nom à :

- a) Arvert b) l'Auvergne c) l'Ardèche

5. L'empereur Louis 1^{er} le Pieux était le fils de :

- a) Charlemagne b) Napoléon 1^{er} c) Napoléon III

6. Qui fut le général en chef des armées alliées en 1918 ?

- a) Joffre b) Foch c) De Gaulle

GEO :

7. Dans quelle commune se trouve la stèle Jacques Lacombe ?

- a) La Tremblade b) Etaules c) Arvert

8. Laquelle de ces 3 communes n'appartient pas à notre canton ?

- a) Chaillevette b) L'Eguille c) Mornac/Seudre

9. Avec la Saintonge, quelle province forme notre département ?

- a) L'Aunis b) La Vendée c) L'Angoumois

SPORTS :

10. Sur le terrain, de combien de joueurs se compose une équipe de hand ball ?

- a) 5 b) 7 c) 11

11. Au rugby, comment nomme-t-on le joueur qui porte le n° 2 ?

- a) Le pilier droit b) L'ouvreur c) Le talonneur

12. Malgré ses 189 victoires, ce coureur cycliste avait la réputation d'être "un éternel second". Il s'agit de :

- a) Jacques Anquetil b) Raymond Poulidor c) Bernard Hinault

Et, pour terminer, voici un conte de Noël inédit :

En cette fin d'année, le Bon Dieu est soucieux. Pour résoudre son problème, il a rassemblé les étoiles du ciel.

Il leur demande : "Là-bas, au sud de Jérusalem, un enfant vient de naître dans une étable; des rois veulent aller lui offrir des cadeaux, mais ils ont besoin qu'on leur montre le chemin. Y en a-t-il une parmi vous qui veut bien les guider ?

Les plus belles étoiles font aussitôt la moue :

- Quoi ! Perdre notre temps pour un enfant pauvre qui dort sur la paille ! Pas question !

Et les autres étoiles, bien que plus pâles, approuvent ces meneuses scintillantes...

Dépité, le Bon Dieu sent monter en Lui une colère divine. Soudain, on entend une voix fluette qui annonce :

- Moi, je veux bien guider les rois.

Au milieu des ricanements, le Bon Dieu s'adresse alors à la modeste planète :

- Qui es-tu donc, petite étoile pâlotte ? Crois-tu être capable d'accomplir ce long voyage à travers le ciel ?

- Mon grand-père Zeus me nommait Aphrodite, mais mon oncle Jupiter m'appelle Vénus. Je conduirai ces rois !"

Et, pendant des jours et des nuits, elle s'appliqua pour les guider jusqu'à Bethléem.

Satisfait, le Bon Dieu rassembla de nouveau les astres et, devant ces derniers luisant de jalousie, Il annonça :

"Merci pour ta générosité gratuite, petite étoile d'Amour. Pour ta récompense, tu seras désormais la plus brillante des étoiles du ciel !!!". Alors, depuis ce temps, nous les hommes appelons Vénus "L'Etoile du Berger".

Flots

Homme - Femme - Junior

coiffure

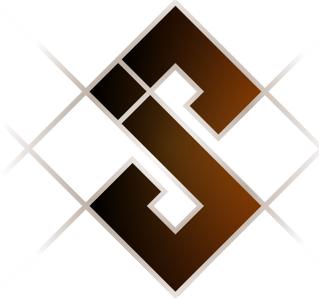
7, rue de la Sablière
17570 LES MATHES

05 46 02 03 88

Raphaël Terrier

22, avenue de la Presqu'île d'Arvert
17530 ARVERT

05 46 36 40 59



Expertise - comptable
Audit | Conseils
Gestion administrative

Cabinet Julien SICRE

37, Avenue de l'Etrade. 17530 Arvert | Tel : 05.46.76.83.51
Mail : contact@cabinetjulien sicre.com

Karamela Coiffure

Karine Pamela

9 Rue des Moulinades - 17530 Arvert

05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 19h
Samedi de 8h à 18h

RÉSIDENCE RETRAITE BEAUSÉJOUR

Un lieu de vie convivial et ouvert sur l'extérieur propice au bien-être des aînés



En maison de retraite, l'animation doit être au service de la vie sociale et de l'épanouissement des personnes âgées. Les activités organisées au sein de la Résidence Beauséjour ont vocation à :

- favoriser les rencontres et développer les liens sociaux des résidents,
- promouvoir l'autonomie et stimuler les fonctions cognitives,
- placer le résident comme acteur de la vie institutionnelle en lui donnant envie de s'investir dans des projets,
- mais aussi et tout simplement partager un moment de convivialité et de plaisir.

Notre projet d'animation témoigne de notre volonté de développer une dynamique de vie sociale et culturelle et s'inscrit pleinement dans le projet de vie individualisé de chaque résident.

Le projet de vie est le fruit d'un travail d'équipe pluridisciplinaire, élaboré avec le résident et ses proches, qui tient compte de l'état physique et psychologique du résident, mais aussi de ses besoins, de ses envies et centres d'intérêt. Ainsi chacun trouvera un sens et du plaisir dans l'ensemble des animations proposées :

Nous avons également à cœur d'ouvrir la résidence sur l'extérieur, pour en faire un lieu de vie et de rencontres intergénérationnelles.

Associer les résidents et leur famille à la vie de l'établissement :

Diverses commissions se réunissent plusieurs fois par an pour recueillir les attentes des résidents et enrichir ensemble la qualité de vie proposée :

- La Commission d'animation a pour vocation de permettre aux résidents d'être acteurs de leur lieu de vie.
- La Commission de Restauration a pour finalité d'améliorer la satisfaction des résidents quant aux repas proposés et cuisinés sur site par notre Chef.
- Le Conseil de Vie Sociale permet la participation directe ou indirecte de tous les résidents à la vie de l'établissement.

Notre objectif : favoriser le bien-être et offrir un environnement de vie chaleureux et convivial, où les résidents sont les principaux acteurs de la vie de l'établissement



RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR
53 bis avenue de l'Etrade
17530 ARVERT
Tél. : 05 46 36 31 12
Mail : beausejour@orpea.net



ORPEA RÉSIDENCES la vie continue avec nous